

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du vendredi 2 novembre 2012

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Rapport du Comité Directeur sur le budget 2013, composée de Mmes Corinne Verly et Paulette Visinand ainsi que de M. Jean-François Tosetti (soit la majorité de ses membres, Mme Gloria Capt et M. Pierre Grandjean s'étant fait excusés en raison du très court délai de la convocation), s'est réunie le mercredi 24 octobre 2012, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir et de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois, accompagné du capitaine Richard Guillemin, son remplaçant, ainsi que de M. Pierre Meyer, boursier d'Yverdon-les-Bains.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des postes du budget et assisté à la présentation du rapport d'activité du mois de septembre, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des coûts de la région est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2011 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2011 également.
2. Cette répartition des charges s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de fr. 10'376'800.-, correspondant à un dispositif de 65 policiers auxquels s'ajoutent le commandant, la secrétaire et le surveillant du trafic radar.
3. Pour éviter que les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité ne soient trop sollicitées, celles-ci paient leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains et Orbe selon la pondération prévue dans le protocole initial.
4. Les avis recueillis dans les communes membres de l'association depuis l'entrée en vigueur du dispositif de la Police régionale, sont unanimement bons en ce qui concerne la qualité des prestations, même si le commandement ne dispose pas encore de l'effectif souhaitable.
5. Pour éviter que la Commission ne puisse délibérer valablement à l'avenir, nous proposons de modifier l'article 26 des statuts afin que deux suppléants fassent aussi partie de sa composition.
6. En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2013 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte 611.

Pour la Commission
Le rapporteur : 
J.-F. Tosetti

Les commissaires :  
C. Verly P. Visinand